



# PROJET D'ÉCOLE ou de Réseau d'écoles

## GLOSSAIRE

### Définitions et exemples pour les termes utiles à l'élaboration du projet d'école

**A** **B** **C** **D** **E** **F** G H **I** J K L **M** N **O** P Q **R** S T U V W X Y Z

### Axes académiques

Les objectifs du projet d'école et en particulier les actions développées sont référés à l'un ou l'autre des 3 axes académiques qui structurent tous les projets d'école ou de réseau :

**Axe 1 : Des parcours de réussite : l'excellence pour tous**

**Axe 2 : Un environnement serein pour renforcer la confiance**

**Axe 3 : Une école républicaine inclusive et innovante**

[Définition des 3 axes du projet académique 2017-2020](#)

### Axes du projet d'éducation prioritaire

« Le projet d'école s'inscrit dans une cohérence plus large, en initiant notamment le futur projet de réseau en éducation prioritaire. » (*Guide méthodologique du projet d'école 2019-22*)

Pour les écoles situées en éducation prioritaire, les axes du projet de réseau REP, REP+ sont référés aux objectifs du projet d'école. Il s'agit d'établir un lien, une cohérence d'actions entre les objectifs retenus pour le projet d'école et les priorités du projet de réseau REP, REP+.

## Bilan du projet d'école

Au terme de chaque année de mise en œuvre du projet d'école, l'équipe enseignante en collaboration avec les partenaires de l'école rédige un bilan qualitatif et quantitatif qui portera sur :

- l'évolution des indicateurs,
- les actions mises en œuvre (réponses pédagogiques, travail en équipe, production d'outils) et leur pertinence au regard des progrès effectifs des élèves (évolution des compétences dans les livrets scolaires),
- la cohérence de la mise en œuvre du projet avec les objectifs visés,
- les effets du projet d'école :
  - effets sur les apprentissages des élèves,
  - répercussions sur l'équipe enseignante et son action,
  - effets sur la relation entre l'école, les familles et les partenaires,
  - impacts sur les projets ou programmes d'actions en relation avec le projet d'école (projet REP, REP+, programmes d'actions école - collège, APC, etc ...).

## Compétences visées

Les objectifs et les actions du projet d'école sont traduits en compétences élèves pour le(s) cycle(s) ou les classes concernées en se référant aux programmes d'enseignement et au livret du socle commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

*« Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexes ou inédites. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition suppose de prendre en compte dans le processus d'apprentissage les vécus et les représentations des élèves, pour les mettre en perspective, enrichir et faire évoluer leur expérience du monde. »*

**Définition extraite du Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Pour approfondir :

Plusieurs définitions de la compétence extraites du rapport IGEN N°2007-048 Juin 2007 :

du point de vue institutionnel :

Selon l'OCDE, le concept de compétence « **ne renvoie pas uniquement aux savoirs et savoir-faire, il implique aussi la capacité à répondre à des exigences complexes et à pouvoir mobiliser et exploiter des ressources psychosociales (dont des savoir-faire et des attitudes) dans un contexte particulier** ».

Les compétences-clés se déclinent autour de trois pôles essentiels :

- « • se servir d'outils variés (langage, technologie,...) pour permettre aux individus d'interagir à bon escient avec leur environnement ;
- pouvoir interagir dans des groupes hétérogènes ;
- agir de façon autonome, prendre des responsabilités ». (2003)

Selon la commission européenne, dans un document relatif aux « compétences-clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie », « **on entend par compétence une combinaison de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées à une situation donnée**. Les compétences clés sont celles qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi ». (2006)

**Les mots clés** qui repèrent le mieux les exigences institutionnelles (internationales, européennes, françaises) concernant les compétences de base, devant être acquises lors de la formation initiale et développées tout au long de la vie, sont :

- « • transversalité : les compétences recouvrent plusieurs disciplines, elles s'exercent dans des situations variées ;
- contextualisation / décontextualisation : la compétence doit être maîtrisée et évaluée à travers des situations concrètes, les plus proches possible de celles rencontrées dans la vie réelle ;
- complexité : les tâches, les situations de mise en oeuvre des compétences sont par essence complexes, requérant la mobilisation de savoirs, savoir faire, capacités, attitudes variées ;
- intégration : les compétences intègrent diverses disciplines, diverses facettes (capacités, attitudes, connaissances) ».

du point de vue de la recherche :

**Des traits caractéristiques** se dégagent de l'ensemble des propos des chercheurs :

- « • une compétence repose sur la mobilisation, l'intégration, la mise en réseau d'une diversité de ressources : les ressources internes, propres à l'individu, ses connaissances, capacités, habiletés, mais aussi les ressources externes mobilisables dans l'environnement de l'individu (autres personnes, documents, outils informatiques, etc.) ;
- cette mobilisation des ressources s'effectue dans une situation donnée, dans le but d'agir : la compétence est nécessairement située ; pour autant, elle s'exerce dans une diversité de situations, à travers un processus d'adaptation et pas seulement de reproduction de mécanismes ».

Des exemples de formulation :

*Se référer aux programmes d'enseignement, au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.*

## Données significatives de l'état de l'école

Les équipes enseignantes procèdent à un recueil de données relatives aux réalités de leur école ou réseau d'écoles et aux résultats de leurs élèves (contexte, population, fonctionnement, parcours scolaires, parcours personnalisés des élèves, vie scolaire, résultats aux évaluations).

Certaines données sont prérenseignées dans TBE-projet d'école.

D'autres, plus spécifiques au contexte scolaire seront renseignées par l'école. Dans ce cas, il conviendra de les définir avec précision pour les traduire en valeur quantifiable et évaluable, le cas échéant.

L'analyse des données recueillies nécessite, chaque fois que c'est possible, que deux principes soient appliqués :

- les données de l'école seront comparées aux données de référence de la même année ;
- c'est la mesure de l'écart à la moyenne de référence qui conférera tout leur sens aux données de l'école.

## Données de référence

Données établies au niveau national, académique, départemental, de la circonscription ou d'un réseau d'écoles permettant de situer les données singulières d'une école.

Ces données de référence permettent à l'équipe enseignante de situer l'indicateur et de le contextualiser (évolution à envisager).

Exemples de données de référence :

- *au niveau national : le taux de réussite aux évaluations nationales CP, mi-CP, CE1*
- *au niveau départemental : le taux de réussite aux évaluations nationales, aux évaluations départementales, à des dispositifs départementaux, ...*
- *au niveau d'une circonscription ou d'un réseau d'écoles : le taux de réussite à des évaluations internes d'école, le taux de maîtrise de compétences ciblées au regard des évaluations nationales,...*
- *au niveau d'un secteur de collège : le taux de PPRE passerelle, orientation fin CM2, ...*

## Echéancier - Actualisation

Lors de la conception du projet d'école, l'équipe enseignante détermine l'échéancier de mise en œuvre des actions pour les objectifs prioritaires retenus (cycles ou classes concernés, durée prévue, temps forts pour les actions programmées).

Au terme de chaque année de mise en œuvre du projet d'école, l'équipe enseignante fait le point sur les fiches actions et procède aux régulations nécessaires (révision de la durée des actions, mise en place de nouvelles actions, etc ...)

En cas de problèmes, des ajustements des fiches actions peuvent parfois se révéler nécessaires en cours d'année.

Ces actualisations se feront en même temps sur les fiches actions conservées à l'école et sur la fiche synthèse dans TBE-projet d'école. Elles sont réalisables dans TBE à tout moment dans l'année.

## Evaluation(s) et modalités

L'évaluation intervient à différents moments et sous différentes formes durant la conception, la mise en œuvre et le bilan du projet d'école.

Elle porte sur :

- le projet lui-même : sa conception, la pertinence des objectifs et des actions, sa mise en œuvre, les répercussions sur les élèves, l'équipe enseignante et les partenaires,
- les effets directs sur les objectifs retenus, les indicateurs sélectionnés,
- les effets indirects sur les modalités de travail en équipe, les modalités d'évaluation des actions, les relations école-familles-partenaires,...

L'évaluation revêt deux composantes : une évaluation quantitative et une évaluation qualitative.

### Evaluation quantitative :

#### **Au niveau des indicateurs**

- évolution des indicateurs évaluables (valeurs intermédiaires à comparer aux données de référence de la même année).

#### **Au niveau des apprentissages élèves**

- taux de maîtrise des compétences élèves dans les livrets scolaires, en lien avec le projet d'école ;
- les résultats aux différentes évaluations.

#### **Au niveau des actions mises en œuvre**

- résultats aux actions menées (marathon, défis, ...) ;
- évolution de la maîtrise des compétences élèves (livret scolaire, parcours éducatifs, évaluation interne).

### Evaluation qualitative

#### **Au niveau du déroulement du projet d'école**

- observations des effets constatés en termes de participation, investissement, intérêts, réussite des actions engagées ;
- plus-value des actions engagées – répercussions positives.

#### **Au niveau des objectifs visés et des modalités de mise en œuvre**

- la cohérence de la mise en œuvre du projet avec les objectifs visés ;
- les effets du projet d'école :
  - effets sur les apprentissages des élèves,
  - répercussions sur l'équipe enseignante et son action,
  - effets sur la relation entre l'école, les familles et les partenaires,
  - impacts sur les projets ou programmes d'actions en relation avec le projet d'école (projet REP, REP+, programmes d'actions école - collège, APC, etc ...).

## Fiche action

Les objectifs du projet d'école, les compétences élèves, les modalités de travail en équipe ainsi que l'évaluation des actions s'actualisent dans un ensemble cohérent d'actions pédagogiques détaillé dans des fiches actions.

Consulter [la fiche action commentée](#).

## Indicateurs – valeur de départ, valeur intermédiaire

**Indicateur** : toute donnée (chiffrée) significative de l'analyse des données recueillies sur l'école

- **donnée objective chiffrée** (ex. : taux de maîtrise de certaines compétences élèves dans les livrets scolaires, les résultats aux évaluations nationales ou départementales, l'absence de données objectives relatives à un apprentissage - compétence peu présente dans les livrets scolaires par exemple, etc...)
- **donnée chiffrée caractéristique** de l'école et que le projet d'école ne peut ignorer (% d'enfants étrangers, % d'enfants suivis par le RASED, % d'élèves dont le français n'est pas la langue usuelle,...)

**Valeur de départ, valeur intermédiaire**

- donnée chiffrée pré renseignée dans le TBE ;
- donnée chiffrée, établie par l'équipe enseignante, selon une procédure de calcul clairement identifiée et renouvelée à l'identique pour chaque année de mise en oeuvre du projet d'école (valeur intermédiaire).

**Conseil**

- Contextualiser et interpréter la valeur de départ de l'indicateur afin d'envisager sa marge d'évolution possible (*par ex. : la donnée chiffrée au démarrage du projet d'école sera référencée au contexte scolaire, aux données de référence - résultats nationaux, départementaux, de circonscription, réseau, école,....*)

Exemple de mise en référence de la valeur de départ pour un indicateur

<i>Indicateur</i>		
<i>Taux d'accidents signalés durant les récréations</i>		
<i>(par rapport au nombre total d'accidents sur l'année scolaire 2018)</i>		
<i>Valeur de départ</i>	<i>Evolution souhaitée</i>	<i>Données de référence école</i>
<i>Ecole C : 66%</i>	<i>Se rapprocher de la donnée de référence</i>	<i>Moyenne sur les 3 dernières années : 57%</i>

**Rôle des indicateurs dans le projet d'école :**

L'équipe enseignante sélectionnera les indicateurs les plus pertinents (en nombre limité, quantifiables, évaluables) révélateurs d'un problème, d'une fragilité, d'un besoin, d'une particularité, d'un atout à prendre en compte dans la définition des 3 objectifs du projet d'école.

Ces indicateurs permettront de suivre, régulièrement, l'évolution de la situation analysée et contribueront au bilan du projet d'école et, le cas échéant, à l'évaluation des actions.

L'équipe d'école pourra signifier les effets attendus du projet d'école en contextualisant, dès le démarrage du projet d'école, l'évolution souhaitée pour les indicateurs retenus.

## Modalités de travail en équipe

Pour les objectifs du projet d'école et les actions retenues, les modalités de travail en équipe ainsi que les modalités d'évaluation des actions engagées seront clairement spécifiées.

### Modalités de travail en équipe

L'équipe enseignante détermine, pour chaque cycle, les pratiques communes ou progressives qu'elle s'assigne afin de garantir la cohérence des parcours scolaires des élèves. Les modalités peuvent relever de :

- organisations pédagogiques spécifiques (APC, décloisonnement, ...),
- partenariat,
- programmations et progressions de cycle,
- outils communs (outil d'évaluation interne à l'école, livret de progrès, ...),
- travail en équipe de cycle, inter cycle, ...
- harmonisation de démarches d'enseignement,
- formations des équipes de cycle, d'école ou de réseau,
- etc ...

On veillera à maintenir la cohérence avec l'objectif retenu.

## Objectifs retenus

Les objectifs retenus, au maximum trois pour le projet d'école, cherchent à répondre aux fragilités et aux atouts, aux besoins et aux difficultés repérés chez les élèves et dans l'école.

Ils tiennent compte de la spécificité de l'école et visent l'amélioration des parcours scolaires des élèves.

Les objectifs s'inscrivent dans les 3 axes académiques qui confèrent au projet d'école les visées suivantes :

- Axe 1 : Des parcours de réussite : l'excellence pour tous
- Axe 2 : Un environnement serein pour renforcer la confiance
- Axe 3 : Une école républicaine inclusive et innovante

Les objectifs seront formulés en termes d'intentions pédagogiques pour l'équipe enseignante

- Rendre les élèves capables de ... ,
- Inciter à ...,
- Favoriser ...,
- Mettre en place les conditions pour ...,
- Permettre ...
- Mieux prendre en compte,
- Consolider ....
- Agir pour ...

En cela, les objectifs constituent les premiers éléments fondamentaux du pilotage du projet d'école par l'équipe enseignante. Ils définissent le contrat entre l'école, les partenaires et l'Institution.

## Des exemples de formulation

- Favoriser l'ouverture culturelle de tous les élèves afin de développer le plaisir de lire et d'écrire.
- Inciter les élèves à s'approprier les outils langagiers et des procédures orthographiques afin d'améliorer leurs résultats en expression écrite
- Mettre en place les conditions permettant de développer des attitudes solidaires, citoyennes et éco-citoyennes.
- Favoriser la prise de risque et l'accès à l'autonomie

D'autres exemples de [formulation d'objectifs](#)

### Réseau d'écoles

Le projet d'école est établi pour une école maternelle, une école élémentaire ou une école primaire. Pour assurer une meilleure continuité des apprentissages, des écoles peuvent s'associer pour la mise en œuvre d'un projet de réseau d'écoles, en particulier lorsque les contextes scolaires partagent des critères communs.

Ce projet de réseau d'écoles peut ou non correspondre aux réseaux existants (REP, REP+, RPI, ...). Deux écoles proches, sans être en REP ou RPI peuvent concevoir et mettre en œuvre un projet d'école commun.

Les réseaux d'écoles sont constitués avec l'accord de l'IEN de la circonscription.